

Siret : 38902986900010 Code Naf : 0121Z
Urssaf/Msa : 38902986900010

Matricule : 00001
N° SS : 173018902410251

Emploi : Ouvrier - Palier 5
Palier : 5
Coefficient : 37

Monsieur Emmanuel LEMOULE
chemin de Dauliac
46140 LUZECH

Entrée : 01/03/2023 Sortie : 18/06/2025
Ancienneté : 3 ans 01/06/2022

Convention collective : Production Agricole et CUMA

Eléments de paie				Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base				151.67	12.7000		1 926.21			
Absence pour entrée/sortie				- 60.67	12.7000	770.51				
Journée de solidarité : 09/06/2025										
Congés payés pris 030625-180625 (14 jours)				- 14.00	74.0850	1 037.19				
Indemnité congés payés (14 jours)							1 081.08			
--- Fin de contrat ---										
Indemnité compensatrice de congés payés							642.85			
Salaire brut							1 842.44			
Santé								1 842.44	7.0000	128.97
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès								1 842.44	1.7400	32.06
Complémentaire - Incap. Inval. Décès				1 842.44	1.1100	20.45		3 925.00	0.3600	14.13
Complémentaire - Santé				3 925.00	0.3600	14.13		1 842.44	3.7300	68.72
Accidents du travail & mal. professionnelles										
Retraite								1 842.44	8.5500	157.53
Sécurité Sociale plafonnée				1 842.44	6.9000	127.13		1 842.44	2.0200	37.22
Sécurité Sociale déplafonnée				1 842.44	0.4000	7.37		1 842.44	5.2300	96.36
Complémentaire Tranche 1				1 842.44	4.7900	88.25		1 842.44	0.5000	9.21
Supplémentaire				1 842.44	0.5000	9.21		1 842.44	3.4500	63.56
Famille								1 842.44	4.2500	78.31
Assurance chômage								1 842.44	0.0500	0.92
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.								1 842.44	0.0100	0.18
AFNCA								1 842.44	0.2000	3.68
ANEFA				1 842.44	0.0100	0.18		1 842.44	0.1500	2.76
PROVEA								1 842.44	0.0400	0.74
ADEFA				1 842.44	0.0500	0.92				
ASCPA										
Autres contributions dues par l'employeur								1 842.44	1.3860	25.53
Autres contributions dues par l'employeur								9.21	20.0000	1.84
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu				1 851.04	6.8000	125.87				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu				1 851.04	2.9000	53.68				
Exonérations de cotisations employeur										45.29
Total des cotisations et contributions						447.19				767.01
Indemnité de licenciement exonérée							1 524.92			
Réintégration fiscale				14.13						
Montant net social				2 921.27						
Net à payer avant impôt sur le revenu							2 920.17			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				26.57						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS				1 463.06	0.0000	0.00				
Taux personnalisé										
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements	
Mensuel										
Annuel										
Acquis										
Pris										
Solde										

Monsieur Emmanuel LEMOULE
chemin de Dauliac
46140 LUZEC

Eléments de paie					Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales	
Net payé								2 920.17		
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements	
Mensuel	91.00		1 842.44	2 355.00	1 463.06	767.01	4 134.37	2 609.45	98.42	
Annuel	849.35		11 473.49	21 980.00	9 108.05	2 056.50	15 054.91	13 529.99	3 333.47	
Acquis							Net payé : 2 920.17 euros			
Pris										
Solde							Paiement le 18/06/2025 par Chèque			

EARL DE DAULIAC
305 CHEMIN DAULIAC
46140 LUZECH

Siret : 38902986900010
Code Naf : 0121Z

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur LEMOULE Emmanuel (Matricule: 00001),

demeurant chemin de Dauliac
46140 LUZECH

reconnais avoir reçu ce jour, par Chèque,
de EARL DE DAULIAC
305 CHEMIN DAULIAC 46140 LUZECH

pour solde de tout compte la somme nette de *****2 920.17 Euros soit, en toutes lettres
*****Deux mille neuf cent vingt euros et dix-sept centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Juin 2025.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	1 926.21
Absence pour entrée/sortie	- 770.51
Congés payés pris 030625-180625 (14 jours)	- 1 037.19
Indemnité congés payés (14 jours)	1 081.08
Indemnité compensatrice de congés payés	642.85
Indemnité de licenciement exonérée	1 524.92

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à LUZECH le 18/06/2025

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

EARL DE DAULIAC
305 CHEMIN DAULIAC
46140 LUZECH

Siret : 38902986900010
Code Naf : 0121Z

Certificat de travail

Je soussigné(e), BALTENWECK Ghislaine,
Agissant en qualité de Gérant
Certifie avoir employé Monsieur LEMOULE Emmanuel (Matricule: 00001)
Demeurant à chemin de Dauliac
46140 LUZECH

En qualité de :
Du 01/03/2023 au 18/06/2025 : Ouvrier - Palier 5
Palier 5, Coefficient 37

Soit une durée d'emploi du 01/03/2023 au 18/06/2025

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 12 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à LUZECH le 18/06/2025

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
BALTENWECK Ghislaine
Gérant